

MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne

07160 MARIAC

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2019 à 18 h**

<u>Membres en exercice</u> :	15
<u>Membres présents</u> :	13
<u>Excusée</u> :	1
<u>Absent</u> :	1
<u>Votants</u> :	13

- **APPROBATION COMPTES DE GESTION 2018 COMMUNE et LOTISSEMENT** : le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2018 dressés par le receveur municipal.
- **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE** : Le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention (le maire ne participant pas au vote) approuve le CA 2018 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	503 714.07 €
Recettes	616 863.99 €
Résultat de l'exercice	113 149.92 €
Résultat antérieur reporté	994 614.66 €
Résultat de clôture	1 107 764.58 €

Investissement

Dépenses	162 364.45 €
Recettes	161 571.64 €
Résultat de l'exercice (déficit)	792.81 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	78 259.99 €
Résultat de clôture (déficit)	79 052.80 €

Besoin de financement 79 052.80 €

- **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT** : Le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention (le maire ne participant pas au vote) approuve le CA 2018 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	néant
Recettes	néant
Résultat de l'exercice	- €
Résultat antérieur reporté	- €
Résultat de clôture	- €

Investissement

Dépenses	néant
Recettes	néant
Résultat de l'exercice (déficit)	- €
Résultat antérieur reporté	136 136.68 €
Résultat de clôture 2018 (déficit)	136 136.68 €

➤ **AFFECTATION RESULTAT 2018 COMMUNE :**

¶ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		994 614.66 €	78 259.99 €		78 259.99	994 614.66
Opérations exercice	503 714.07 €	616 863.99 €	162 364.45 €	16157164 €	666 078.52	778 435.63
Totaux	503 714.07	1611478.65 €	240 624.44	16157164	744 338.51	1773 050.29
Résultat de clôture	-	1109 843.65	79 052.80	-	-	1028 711.78

Besoin de financement

79 052.80

A

Excédent de financement

-

Reste à réaliser

B

C

Besoin de financement

-

Excédent de financement

-

D = B - C

Besoin total de financement

79 052.80

Excédent total de financement

-

E = A - D

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

F

79 052.80

au compte 1068 Investissement

G

1028 711.78

au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté

F + G = H

I

79 052.80

au compte 001 Excédent ou déficit d'investissement reporté

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

--	--	--	--	--	--	--	--

➤ **AFFECTATION RESULTAT 2018 LOTISSEMENT :** Pas de résultat de fonctionnement, car aucune opération réalisée. Le résultat de clôture déficit d'investissement 2018 soit un déficit de 136 136.68 € sera reporté au Budget Primitif 2019.

➤ **AMENAGEMENT TRAVERSE :** La date limite de réception des plis sur la plateforme du Dauphiné était fixée au 14 février 2019. Après analyse des 2 seules offres reçues, et selon l'article 6.3 du règlement de la consultation, une négociation a été engagée avec les 2 candidats dont l'offre a été jugée recevable. La date limite était fixée au 7 mars 2019. La proposition de l'entreprise COLAS n'a pas été retenue car a maintenu son offre initiale mais l'entreprise EIFFAGE ROUTE ayant revu son offre à la baisse a été retenue. **Le montant total s'élève à 429 369.25 € HT (base : 384 997.68 € HT + variante de 44 365.27 € HT).** Le cabinet BEAUR prépare la notification d'attribution du marché.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal lui a donné délégation pour procéder dans la limite de 100 000 € à la réalisation d'emprunt destiné au financement des investissements.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités dont la poste, la caisse d'épargne et le crédit agricole. Actuellement les taux sont peu élevés. A suivre.

➤ **PERSONNEL :**

○ **Accord du conseil** pour rembourser les honoraires de contrôle médical de l'aptitude à la conduite pour le transport scolaire.

○ **Accord du conseil** pour rembourser les frais de mission et déplacement du personnel communal utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service selon la réglementation en vigueur.

- **MISE EN CONFORMITE CAPTAGE DE MOLINES** : Suite à un courrier reçu de la CCVE le 20 février pour la mise aux normes du captage de Molines sur la commune de Dornas, cette dernière doit acquérir une parcelle appartenant à la commune cadastrée **D 91 lieu-dit « l'hubac de serre en don » d'une superficie de 3 425 m2.**

Il convient de passer une convention pour l'achat du terrain correspondant pour que la CCVE, maître d'ouvrage puisse poursuivre les travaux nécessaires à la régularisation du périmètre de protection immédiate du captage de Molines.

Mr le maire donne lecture de ladite convention précisant que le propriétaire (la commune) accepte de vendre la parcelle à la CCVE, au prix convenu d'un commun accord de 1 € avec dispense de verser l'euro. **Le conseil propose de rediscuter avec la CCVE et revoir les termes de cette convention. A suivre.**

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✚ **Initiation à l'informatique** : Une formation de base à l'informatique et à internet a débuté depuis le **jeudi 21 février**. Le formateur Gilles CHAREYRE assure la formation chaque jeudi jusqu'à début avril. 24 personnes se sont inscrites et sont partagées en 3 groupes de 8.
- ✚ **Chasse aux œufs** : Cette année elle aura lieu le dimanche 7 avril de 14 h 30 à 17 h, manifestation organisée avec les communes d'Accons, Dornas, Le Chambon et réservée aux enfants jusqu'à 12 ans. La buvette sera organisée par l'APE de Mariac.
- ✚ **Rencontres enchantées** : Mr le Maire a donné un accord de principe pour verser une subvention au collège du Cheylard concernant la 4^{ème} édition des rencontres enchantées. L'an dernier, la commune avait versé 360 €, cette année le montant sera fixé au prochain conseil.
- ✚ **Association Médicale des Boutières** : Par courrier en date du 5 mars, l'AMB a demandé une subvention de 100 € afin de pérenniser et développer le modèle d'accueil (mise à disposition des étudiants une maison de ville à côté de l'hôpital du Cheylard, durant leur stage qui est pour l'instant unique dans le département). Les médecins de l'association, ainsi que le docteur de Vernoux, assument seuls la charge financière que représente cette maison.
- ✚ **Vœu système de santé** : **Le conseil municipal de Mariac a émis un vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.**
- ✚ **Contentieux au tribunal administratif** : Mr ROCHE rappelle à l'assemblée le contentieux d'un administré qui avait déposé un recours au TA pour un dossier d'alignement concernant une clôture en mars 2017. Le TA de LYON a rendu son jugement le 12 mars, l'arrêté d'alignement du 16 mars 2017 est annulé et la commune n'est pas condamnée à verser une somme d'argent. Un accord amiable peut être envisagé avec l'administré pour un recul d'1 mètre de la clôture.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 00